



Protocoles d'inscription et autorisations – saison 2026-2027

Section(s) concernée(s), cocher la ou les case(s) :

- | | | |
|--|-----------------------------------|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Badminton | <input type="checkbox"/> Judo | <input type="checkbox"/> Tir à l'arc |
| <input type="checkbox"/> Barre au sol | <input type="checkbox"/> Natation | <input type="checkbox"/> Yoga |
| <input type="checkbox"/> Futsal | <input type="checkbox"/> Ne waza | <input type="checkbox"/> _____ |
| <input type="checkbox"/> Gymnastique aquatique | <input type="checkbox"/> Pilates | <input type="checkbox"/> _____ |
| <input type="checkbox"/> Ju-jitsu | <input type="checkbox"/> Taïso | |

Je, soussigné·e (nom prénom) : _____

(éventuellement)
représentant légal de (nom prénom) : _____ **né·e le** _____

Adresse : _____

Téléphone(s) : _____ / _____ **Mail :** _____

Usage des courriers électroniques informatifs et la protection des données personnelles

• J'accepte que le secrétariat d'Inter-Activités mémorise et utilise mes données personnelles collectées lors de l'inscription afin de gérer mon adhésion et les services relatifs à celle-ci. Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 25 mai 2018, l'association Inter-Activités s'engage à ne pas divulguer, transmettre, partager ces données confidentielles à quelques entités, organismes ou entreprises que ce soit.

Conditions générales d'inscription

• Je déclare avoir pris connaissance et approuvé les conditions générales d'inscription ci-dessous :

1. L'inscription s'entend pour une saison sportive du 30 septembre au 30 juin de l'année suivante. Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires, ni pendant les jours fériés (ces cours ne sont pas remplaçables).
2. Les adhérents doivent attendre l'arrivée d'un responsable de l'association ou de l'enseignant avant de monter dans les salles d'entraînement ou les bassins. Les horaires d'activité indiqués correspondent à l'entrée et à la sortie dans l'établissement sportif sauf pour la natation (se présenter 10 minutes avant l'horaire indiqué).
3. Pour chaque activité sportive proposée par l'association, l'adhérent prendra connaissance et mettra en application les recommandations d'hygiène, de sécurité et de discipline indiquées par les enseignants et mentionnées dans le règlement intérieur de chaque section.
4. Pour le judo, le tir à l'arc, le taïso, le ne waza, l'adhérent majeur s'engage à fournir dans la semaine qui suit son inscription un certificat médical pour l'obtention de la licence fédérale concernée.
5. Aucun remboursement d'une année en cours ne peut être exigé.
6. En aucun cas l'association ne peut être tenue pour responsable de la survenue d'événements de force majeure, de mouvements de grève ou de toute autre situation non directement liée à son activité.
7. L'association dégage toute responsabilité en cas de modifications d'horaires ou d'annulation de créneaux horaires décidées en cours de saison par la DJS de la mairie de Paris.



8. L'association décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objets de valeur dans les établissements sportifs de la mairie de Paris.
9. Le dernier élève quittant le vestiaire doit le fermer à clef et remettre celle-ci à l'enseignant (sauf natation et aquagym).
10. En cas de non-respect des conditions d'utilisation des établissements sportifs municipaux, des conditions générales d'inscription ou du règlement intérieur des sections, l'association se réserve le droit d'exclure un adhérent (après lui avoir dûment demandé de modifier son comportement).
11. Les parents comme les adhérents doivent signaler par courriel au président, aux enseignants et aux services compétents toutes les situations de harcèlement ou de violence constatées dans les établissements municipaux.

Autorisation de droit à l'image

- J'autorise l'association Inter-Activités Culture Sports Loisirs à utiliser à titre gracieux et pour une durée de dix ans, les photographies représentant ma personne ou celles du mineur dont le suis le représentant légal.

Inter-Activités s'engage à n'utiliser les photos entièrement ou partiellement, seules ou accompagnées d'un texte, d'une illustration ou d'autres photographies, sur tout support et notamment multimédias associant texte, son, image, qu'en accord avec les termes de la présente autorisation et exclusivement pour sa propre communication.

L'adhérent est libre de refuser cette autorisation mais s'engage à ne pas participer aux compétitions et événements sportifs organisés par l'association ou ses partenaires. En effet, le risque d'être pris en image par des tiers pendant ces événements festifs ne peut pas être garanti aux adhérents par Inter-Activités.

- Je refuse
-

Instructions relatives à l'accompagnement des mineurs (conditions particulières pour la natation)

- Cocher **une seule** case :

- J'autorise mon enfant à rentrer seul au domicile.
- J'autorise mon enfant à se rendre seul au vestiaire après le cours. Un représentant légal ou une personne autorisée viendra le chercher au vestiaire.
- Je souhaite que mon enfant reste dans la salle où s'est déroulé l'entraînement. Un représentant légal ou une personne autorisée viendra le chercher dans cette salle.

Les élèves mineurs ne sont pas autorisés à quitter le cours avant la fin de la séance, sauf sur présentation d'une demande écrite du représentant légal.

- **J'ai bien pris connaissance de l'ensemble des dispositions figurant sur ce document au recto et au verso. Ce document est consultable sur le site www.interactivites.com**

Paris, le : _____

Signature et mention « lu et approuvé » : _____